



## Règlement de la section Environnement

### Objet

La section a pour but de sensibiliser les collaborateurs Cetim à la protection de l'environnement.

### Gestion

La section est placée sous la responsabilité d'un collaborateur Cetim, bénévole, avalisé par le CE.

La section dispose d'un budget à l'année, géré par la responsable bénévole avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.

Une indemnité de déplacement peut être accordée aux conférenciers bénévoles venus sur le site.

### Fonctionnement

La section possède **des livres**, stockés dans les armoires de la section bibliothèque, disponibles à l'emprunt.

Elle est abonnée à Panda magazine (WWF) et permet aux collaborateurs du Cetim, d'avoir accès à des informations écologiques sur des thèmes variés, de signer des pétitions pour des causes importantes.

Des **réunions d'informations ou des conférences**, sont organisées dans les locaux du CE, sur différents thèmes, tel que le commerce équitable, l'agriculture biologique, le jardinage bio.... Les comptes rendus de ces réunions sont mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Le responsable de la section reste disponible pour tout renseignement sur l'écologie.

### Pour mémoire :

Vous pouvez faire une proposition d'achat ou exprimer vos idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées.

Le CE possède un appareil photo numérique en prêt auprès des sections qui en font la demande (cf. règles de prêt de l'appareil photo du CE).

Rédacteur	Valideur	Approbateur
Valérie Brzostowicz	Animateur section : Odile Sudres	Observateur section : Danièle Scheuer

#### Fichiers associés :

Formulaire suggestions d'idées  
Règles de prêt de l'appareil photo du CE

#### Historique :

Version b, en date du 11/05/07, modification du nom de l'animateur de la section  
Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05